



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2024

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-04

Nature de l'acte :  
2.1 - Documents d'urbanisme

Conseillers municipaux  
En exercice : 10  
Présents : 8  
Sans vote

Le 28/02/2024 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 20/02/2024, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

**Présents** : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, MATHIEU-ZAKI Maryline, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

**Procurations** : FOUCHER Sandrine (procuration à COURTOIS Pascal)

**Absents excusés** : FOUCHER Sandrine, PANSARD Frédéric

**Secrétaire de séance** : MATHIEU Christophe

#### 01 – REVISION DU PLUiH – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du projet

Le 14 décembre, le conseil d'Agglomération du Haut Bugey a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en cours de révision.

Le PADD est le projet que les élus portent pour leur territoire à horizon de quinze ans.

Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, le débat sur les orientations générales du PADD doit avoir lieu au sein de chaque conseil municipal, dans un délai de 3 mois.

Monsieur le Maire rappelle que ce document a été transmis aux conseillers le 25 janvier 2024 afin d'en prendre connaissance. Les habitants sont informés que ce document est disponible en mairie à côté du registre de la concertation préalable à la révision du PLUiH et mis à disposition du public en mairie.

Le document sera annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire laisse la parole aux élus pour débattre sur le sujet.

**Le conseil municipal, après avoir débattu sur le document provisoire transmis par Haut Bugey Agglomération, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) en cours de révision.**

- **PREND ACTE** de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.
- **PRECISE** que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération

Une copie de la délibération sera transmise à Haut Bugey Agglomération

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

2.1 - Documents d'urbanisme

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 01/03/2024
- Affichée le 01/03/2024
- Certifiée exécutoire le 01/03/2024

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Pascal Courtois".

Pascal COURTOIS

# Acte à classer

DEL2024-04

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	<b>&gt; AR reçu &lt;</b>	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-03-01T16-51-36.00 ( MI251353918 )

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20240228-DEL2024-04-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : REVISION DU PLUIH - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - TENUE D'UN DEBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET

Date de décision : 28/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2024-04-débat sur les orientations générales du projet d'aménagement PLUIH.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL2024-04-projet aménagement et développement durables.PDF](#)

Type PJ : 21\_DB - Débat d'orientation du plan d'aménagement et de développement durable



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 01/03/24 à 16:30

Date 01/03/24 à 16:51

Date 01/03/24 à 16:58

Par [COURTOIS Pascal](#)

Par [COURTOIS Pascal](#)

